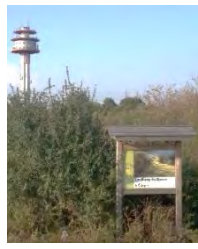




CIRQUE NATUREL DE L'ESSONNE

Corbeil-Essonnes le 12 avril 2023



Transition écologique et adaptation au changement climatique

LETTE OUVERTE A L'ATTENTION DES DECIDEURS* DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CIRQUE NATUREL DE L'ESSONNE, POU MON VERT ET RESERVOIR DE BIODIVERTE DE L'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Pour la préservation des réservoirs de **BIODIVERSITE** et le bon fonctionnement des écosystèmes de cet espace naturel sensible de 134ha, **il est impératif de conserver tous les cheminements en pleine terre** pour la biodiversité terrestre et celle contenue dans le sol, parce que :

- Le sol est une ressource non renouvelable
- La pleine terre est un milieu écologique
- 25% de la biodiversité totale de la planète sont hébergés dans le sol
- L'essentiel de la biodiversité du sol (hors Lombrics) vit dans les 30 premiers centimètres du sol, son déclin va grandissant
- La diversité des habitats favorise la diversité des communautés de la macrofaune des sols
- Une simple allée en -stabilisé- peut devenir un obstacle pour de nombreux animaux du sol, compte tenu de leurs déplacements

Cet espace est un îlot de fraîcheur nécessaire au VIVANT lors des épisodes de canicule. Il ne faut pas compromettre cette fonctionnalité.

C'est pourquoi, nous vous demandons expressément de prendre en compte la BIODIVERSITE dans votre projet afin de répondre aux enjeux du changement climatique. Il faut proscrire la minéralisation de tous les cheminements du Cirque de l'Essonne. Cette technique ne préserve ni la biodiversité de cet espace naturel sensible, réservoir de biodiversité, ni le bon fonctionnement des écosystèmes.

Nos lettres RAR du 09 février 2023, traitant du même sujet, sont à ce jour, toujours sans réponse.

*GPS Seine-Essonnes-Sénart, le département de l'Essonne, le CAUE 91, le SIARCE, les communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé.